



ABANDON DE FAMILLE SIGNATURE

Par **AMANDE64**, le **12/03/2009** à **10:07**

BJ,
mon mari a quitte le domicile conjugal, depuis 10 mois et n'a fait aucune démarche, il veut me faire signer un papier pour dissocier les comptes bancaires. etant dans le non droit doisje signer ce papier. merci

Par **ardendu56**, le **12/03/2009** à **18:10**

SE DESOLIDARISER DU COMPTE JOINT

Le compte joint est TOUJOURS révocable : il cesse d'être joint par la manifestation de volonté de l'un des co-titulaires.

Chacun des co-titulaires peut à tout moment clôturer son compte, même sans l'accord du ou des autres titulaires.

Le contrat prévoit généralement l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception. La banque procède alors au blocage du compte et avise le ou les co-titulaires. La liquidation du solde du compte doit se faire par moitié positif ou négatif.

Les chèques émis après cette date ne sont donc plus acceptés par la banque. La répartition du solde ne pourra se faire qu'avec l'accord des co-titulaires. En cas de désaccord, la banque tiendra le solde bloqué dans l'attente d'une décision judiciaire. (source LE PARTICULIER)

Votre mari souhaite fermer le compte, il va adresser une lettre recommandée avec accusé de réception à votre banque en lui demandant de vous désolidariser de ce compte joint. La banque se chargera de vous prévenir, vous êtes co-titulaire. Ainsi vous sortirez du compte joint, le compte deviendra un compte individuel au nom de votre mari ou du votre. Vous pourrez ensuite en ouvrir un, personnel, à votre nom et à votre domicile et y mettre vos revenus. Néanmoins, cela ne vous dégagera pas votre responsabilité vis-à-vis des éventuels découverts constatés.

Il devra faire la même chose pour toutes les cartes de crédit, de magasins... et de même si il y a des procurations.

Cela vous protégera, les organismes vous demanderaient de participer au remboursement des achats que votre mari aurait effectué pour son compte personnel.

C'est à vous de décider ce que vous devez faire suivant les remboursements que vous avez en commun.

J'espère vous avoir aidé.

Par **AMANDE64**, le **12/03/2009** à **21:16**

Bonsoir,
je vous remercie de votre reponse.